



Le Rochvillois



15 janvier au 15 février 2021

Message important	Page	2
Offre d'emploi	Page	3
Avis public et résumé des séances du conseil	Page	4
Médiathèque Élise-Courville	Page	13
Loisirs	Page	14
Maison des jeunes	Page	16
Faucon vous en parle!	Page	17
Sarca	Page	18
Messages	Page	19
Cooptel	Page	24
Nos annonceurs	Page	25



Joyeuse Saint-Valentin

MISE À JOUR IMPORTANTE

COVID-19

Rappel de la fermeture de l'accès physique du bureau municipal de Saint-Jude

À la suite des recommandations gouvernementales visant à prévenir la propagation de la COVID-19, nous devons modifier nos méthodes de travail afin de protéger nos employés. Les employés qui le peuvent effectueront du télétravail ; il n'y aura donc plus de personnel présent physiquement pour vous répondre au bureau municipal. Soyez toutefois assurés que tous les services municipaux demeurent en fonction malgré la fermeture. Toutefois, il est possible que le suivi des demandes et communications reçues soit réalisé avec un certain délai, compte tenu de la présente situation. Nous invitons les citoyens à communiquer avec la Municipalité soit:

- En appelant au numéro habituel: (450) 792-3855 poste 8001;
- Par courriel à munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca

La Municipalité suit l'évolution de la situation et les mesures seront réévaluées en fonction des directives reçues du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique.

Pour les paiements des taxes municipales ou de toute facture, nous soulignons qu'ils peuvent être faits en ligne via votre institution financière. Il est également possible de faire le paiement par chèque et le déposer à la poste.

Nous vous encourageons à suivre les directives du gouvernement en limitant vos déplacements à ceux vraiment essentiels et en évitant les rassemblements où vous pourriez être en contact étroit avec plusieurs personnes. Il est également important de respecter le couvre-feu soit de 20h à 5h.

Nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook ou le site Internet de la Municipalité afin d'être informé rapidement.



La maladie à coronavirus (COVID-19) cause une infection respiratoire pouvant comporter les symptômes suivants :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires

On continue de se protéger.

- Toussez dans votre coude
- Lavez vos mains
- Gardez vos distances (2m)
- Portez un masque (si à moins de 2 mètres)
- Limitez vos déplacements

Québec.ca/coronavirus
1 877 644-4545

Votre gouvernement Québec

Coordonnateur(trice) responsable du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

Saint-Jude est une municipalité de 1507 habitants située en milieu rural près de Saint-Hyacinthe en Montérégie. Connaissant une expansion depuis quelques années, elle compte demeurer un milieu de vie enviable en offrant des services de qualité. Compte tenu des infrastructures existantes et des nombreux projets envisagés à court terme, la Municipalité est à la recherche d'une personne dynamique et chevronnée, à la hauteur des défis actuels et futurs pour combler un poste de coordonnateur(trice) responsable du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. La personne recherchée sera appelée à travailler le soir à l'occasion.

Tâches et responsabilités

- Planifie, organise, développe et fait la promotion des activités de loisirs, sociales et culturelles ;
- Soutient les bénévoles en loisir dans l'élaboration et la réalisation d'activités spéciales ce qui implique la participation à certaines activités ;
- Soutient les bénévoles de la Médiathèque Élise-Courville ;
- Soutient le comité des loisirs et participe aux réunions de ce dernier à titre de secrétaire-trésorier, élabore et fait le procès-verbal et gère le budget ;
- Embauche et supervise le personnel du camp de jour ;
- Gère, planifie, élabore et organise le camp de jour, incluant la promotion ;
- Gère, planifie, élabore et organise le soccer, incluant la promotion, l'embauche et la supervision des arbitres ;
- Participe et organise toutes les séances d'inscriptions ;
- Conçoit, planifie et organise des projets culturels ;
- Représente la municipalité sur différents comités de développement en loisir ;
- Effectue la comptabilité de l'organisme, incluant la gestion de la paie et les remises gouvernementales ;
- Élabore et effectue le suivi de diverses demandes de subventions et commandites ;
- Voit à la publicité des activités (affiches, textes et médias sociaux) ;
- Lors de l'organisation d'activités, s'assure de la communication entre les différents services municipaux ;
- Assure le suivi de l'entretien de la patinoire, des parcs, des jeux d'eau et des équipements ;
- Gère la programmation des cours et des contrats professionnels ;
- Gère les locations de salles.

Aptitudes et qualités requises

- Grande autonomie, facilité à communiquer ;
- Faire preuve d'initiative et de proactivité ;
- Connaissance des réalités du milieu rural en matière de loisir ;
- Capacité de rédiger et simplifier des textes ;
- Excellente connaissance du français ;
- Connaissance du cycle comptable complet et du logiciel SAGE ;
- Formation collégiale pertinente (ex : Techniques de gestion et d'intervention en loisir) ;
- Expérience de travail significative en animation communautaire est un atout ;
- Aptitude à travailler auprès des bénévoles et à s'intégrer dans une équipe de travail ;
- Capacité à gérer des événements, des programmes et des budgets ;

Conditions de travail

- Le nombre d'heures estimées pour réaliser ce mandat est de 1 560 heures sur un horaire variable (réunions et événements inclus) ;
- Période de probation de six mois ;
- Compensation pour l'utilisation du cellulaire ;
- Posséder une voiture et un permis de conduire valide.

Salaire et avantages : La rémunération pour le poste se situe entre 31 000 \$ et 34 000 \$, selon l'expérience et la compétence ;
Entrée en fonction : février 2021
Horaires de travail : 1560 heures par année

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par courrier ou courriel au plus tard le 29 janvier 2021 en mentionnant le titre du poste l'attention de :

Nancy Carvalho, directrice générale
Municipalité de Saint-Jude
940, rue du Centre
Saint-Jude, J0H 1P0
Adresse courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca

À COMPÉTENCE ÉGALE, NOUS FAVORISERONS LES CANDIDATURES DE SAINT-JUDE.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte.

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020, le Conseil a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ainsi que le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2021 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au www.saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 22 décembre 2020.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 7 décembre 2020 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

<i>SOMMAIRE NOVEMBRE</i>	
salaires nets	23 879.79 \$
comptes du mois déjà payés	18 398.26 \$
comptes du mois à payer	54 476.51 \$
SOUS-TOTAL	96 754.56 \$

Appels des pompiers :

27-10-2020	Domaine de l'érable	Entraide	Saint-Hyacinthe
01-11-2020	Près du 289, rang Ste-Rose	Branches sur fil	Saint-Jude
02-11-2020	963, rue Claing	Installation électrique	Saint-Bernard

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2021 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Mme Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2021.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2021, des montants provenant de surplus accumulés affectés ont été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté au réseau routier* un montant de 262 104\$;

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté à la vidange des boues* une somme de 3 500\$;

D'AJOUTER au *Surplus accumulé aux élections* un montant de 6 000\$;

D'AJOUTER les sommes non dépensées du budget du service incendie au *Surplus affecté au service de sécurité incendie*, après vérification comptable et déduction faite de la participation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

D'AJOUTER au poste de *Surplus affecté au service de sécurité incendie* un montant de 30 000\$ provenant du fonds général tel que présenté au budget 2020 ;

DE CRÉER un poste de surplus intitulé *Surplus affecté à l'évaluation* et d'y affecter une somme de 30 842\$ provenant du fonds général tel que présenté au budget 2020. Ce surplus accumulé affecté disparaîtra lorsque la dépense sera effectuée en totalité ;

DE RETIRER du *surplus accumulé affecté à la Vidange des boues* un montant de 22 822\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile **2021**, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à **20h00**:

11 janvier (2^{ème} lundi de janvier)

3 mai

4 octobre

1er février

7 juin

15 novembre

1er mars

9 août (2^{ème} lundi d'août)

6 décembre

6 avril (mardi suivant lundi de Pâques) 7 septembre (mardi suivant Fête du travail)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Anolise Brault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

FQM – RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS(ES) - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont démontré un intérêt pour les services personnalisés d'accompagnement en matière de ressources humaines offerts par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE ces services touchent notamment les sujets suivants :

- Rémunération (évaluation des emplois, élaboration de politiques de rémunération et de structure salariale analyse et comparaison des salaires sur le marché) ;
- Élaboration et mise en place d'outils de gestion en ressources humaines (manuel de l'employé, politiques et procédures RH, l'analyse des tâches et rédaction de descriptions de poste) ;
- Rédaction de contrats de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une structure salariale et de politiques de gestion permettra à la Municipalité d'encadrer les relations de travail et de donner des balises à ses employés ainsi qu'aux membres du conseil municipal, tout en s'assurant d'être un employeur compétitif sur le plan salarial et en matière d'avantages sociaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le service en ressources humaines et relations de travail de la FQM pour procéder à une analyse de la structure salariale des employés municipaux et des membres du conseil municipal (évaluation des emplois, élaboration de politiques de rémunération et de structure salariale, analyse et comparaison des salaires sur le marché, description de postes et rédaction de contrats de travail.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE - ACHAT DIVERS

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2020 ;
 CONSIDÉRANT les différents prix reçus et les recommandations de M. Francis Grégoire, directeur incendie par intérim, ainsi que des officiers du Service de sécurité incendie ;
 CONSIDÉRANT QUE certains articles commandés l'an dernier sont devenus indisponibles et qu'une nouvelle commande doit être effectuée ;
 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
 Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
 IL EST RÉSOLU:
 D'AUTORISER les achats suivants :

ITEM	FOURNISSEUR	QUANTITÉ	PRIX (TX EN SUS.)
Boyau de succion 1.75" x 50'	L'Arsenal	10	2 500.00\$
Table pour poste de commandement	Sylvain Pedneault	1	1 300.00\$
Casque bullard	L'arsenal	1	415.00\$
Lampes de poche	1200 / Boivin et Gauvin	5	425.00\$
Lance 1½"	Aréo-Feu	1	652.50\$
Bottes	1200 / Boivin et Gauvin	2 paires	1 020.00\$
Manteaux et pantalons de combat	Aréo-Feu	4 ensembles	7 548.00\$
Outillage divers pour SUMI			400.00\$
TOTAL:			14 260.50\$

Cette dépense est attribuée aux postes 02 22000 649 «incendie – équipement et fourniture» et 02 22000 650 «incendie – vêtements et accessoires».
 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE (PARTIE 9) – MRC DES MASKOUTAINS – ADHÉSION APRÈS SIGNATURE DE L'ENTENTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 9 décembre 2015 à l'effet de mettre sur pied un service régional de prévention des incendies;
 CONSIDÉRANT que cette entente avait une durée de deux ans et se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017;
 CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution numéro 17-12-404 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 13 décembre 2017 l'entente précitée a été renouvelée pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qu'une nouvelle entente a été signée;
 CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-038 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 12 février 2020 à l'effet de mettre fin à l'entente précitée et d'en conclure une autre dans le même but, soit de continuer le service régional de prévention des incendies, mais en y ajoutant de nouveaux services;
 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est partie à cette dernière entente;
 CONSIDÉRANT que cette dernière entente prend fin le 31 décembre 2020, mais se renouvelle automatiquement pour des périodes consécutives d'un an, et dont le prochain renouvellement débute le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021;
 CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;
 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis a manifesté son désir d'adhérer à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour le terme du prochain renouvellement débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 tout en respectant les conditions de l'entente en vigueur;
 CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, doivent consentir à cette adhésion;
 CONSIDÉRANT que le règlement de quotes-parts relatif à la Partie 9 tiendra compte de l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente précitée;
 CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains et l'addenda proposé;
 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
 Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
 IL EST RÉSOLU :
 D'AUTORISER, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;
 D'AUTORISER le maire, M Yves de Bellefeuille, et la directrice générale, Mme Nancy Carvalho, à signer l'addenda à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude afin de donner application à la présente résolution.

Monsieur le conseiller Francis Grégoire déclare son intérêt à l'égard du point 8.3 et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question. La directrice générale confirme que M. Grégoire a quitté la réunion ZOOM à 20h13.

SERVICE INCENDIE - CELLULAIRE PERSONNEL DU DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM – PARTAGE DES FRAIS

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de rejoindre le directeur incendie en tout temps;
 CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie par intérim, M. Francis Grégoire, possédait déjà son téléphone portable à titre personnel lors de son entrée en fonction le 17 octobre 2019;
 CONSIDÉRANT QUE des crédits avaient été alloués au budget 2020 pour compenser l'utilisation de son téléphone personnel, mais qu'aucun paiement n'a été fait pour l'année 2020;
 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
 Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
 IL EST RÉSOLU:
 DE REMBOURSER un montant de 50\$ par mois à Monsieur Francis Grégoire pour couvrir ses frais de téléphonie cellulaire au service de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour un montant total de 600.00\$.

Cette dépense est effectuée à partir du poste 02 22000 331 « Sécurité incendie – Téléphone ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANT

La directrice générale confirme que M. Grégoire a réintégré la réunion ZOOM à 20h14

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Madame la conseillère Anolise Brault déclare son intérêt à l'égard du point 10.1 et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question. La directrice générale confirme que Mme Brault a quitté la réunion ZOOM à 20h15.

COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité du bassin versant de la rivière Salvail (CBVS) en date du 12 novembre 2020;
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir tous les efforts de protection des eaux de la rivière Salvail;
 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
 Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
 IL EST RÉSOLU:
 DE REMETTRE au CBVS une contribution financière de 1 000\$ pour l'année financière 2021.
 Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2021 au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

La directrice générale confirme que Mme Anolise Brault a réintégré la réunion ZOOM à 20h16

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT REGROUPE DE BACS

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;
 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;
 ATTENDU QUE la Régie a fixé au **11 décembre 2020 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;
 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;
 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
 Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
 IL EST RÉSOLU:

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
25	0	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 858 rue Martin, Saint-Jude

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 529-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 137 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 5 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement numéro 529-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 530-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 136 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 5 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement numéro 530-2020 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 531-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 5 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement numéro 531-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT NUMÉRO 5 241 716 – MMES VALÉRIE BERNARD ET MANON BOULAY - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, au nom de mesdames Valérie Bernard et Manon Boulay en date du 25 septembre 2020 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 5 241 716 situé au 1305, rue Roy à l'effet de permettre de régulariser la situation existante du bâtiment principal, soit :

- l'implantation d'une unité de climatisation en cours avant secondaire, ce qui contrevient à l'article 6.3 du règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE, suite au passage de la municipalité en zone rouge la séance du conseil se tient à huis clos et que la procédure votée par la résolution numéro 2020-06-149 doit s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 29 septembre 2020 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil d'ACCEPTER la demande de régularisation, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. La directrice générale confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis suite à la publication de l'avis public dans le journal « Le Rochvillois » et de l'affichage aux deux (2) endroits usuels.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande dérogation ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une unité de climatisation en cours avant secondaire pour les raisons suivantes :

- déplacer l'unité de climatisation à l'arrière ou sur le côté droit de la maison serait complexe et impliquerait qu'elle soit installée dans une chambre plutôt que dans une pièce commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité des Loisirs St-Jude en date du 7 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU: D'ACCEPTER les demandes du Comité des Loisirs St-Jude, le tout représentant une contribution financière de 4 050\$ pour l'année financière 2021.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – ALLOCATION POUR L'ANNÉE 2021 ET AUTORISATION DE DÉPENSER

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

D'ALLOUER à la Médiathèque Élise-Courville la somme de 8 500\$ pour l'année 2021.

D'AUTORISER le paiement du kilométrage des déplacements effectués par la personne bénévole responsable de la Médiathèque Élise-Courville pour le compte de la Médiathèque ;

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser toute la somme allouée pour la Médiathèque Élise-Courville.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame la conseillère Annick Corbeil déclare son intérêt à l'égard du point 12.3 et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question. La directrice générale confirme que Mme Corbeil a quitté la réunion ZOOM à 20h25.

MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents en date du 1^{er} décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution monétaire au montant de 1 500\$;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière en services d'une valeur de 2 000\$ répartie comme suit :

- prêt des locaux du Centre communautaire sans frais ;
- entretien du gazon ;
- déneigement du stationnement à l'hiver 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'organisation d'activités pour les adolescents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'héberge plus la Maison des Jeunes depuis le 1^{er} novembre 2016, ces derniers ayant trouvé une maison dont ils sont devenus propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE REMETTRE à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents une contribution financière de 1 500\$ et une contribution en services de 2 000\$.

Ces dépenses seront prévues au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2021 et sera versée en avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

La directrice générale confirme que Mme Corbeil a réintégré la réunion ZOOM à 20h27

UQROP - PROGRAMME RESSOURCES NATURELLES CANADA – APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Infrastructures vertes – Bâtiment écoénergétique (BE) de Ressources naturelles Canada relativement au projet de construction d'un nouveau centre d'interprétation des oiseaux de proie écoénergétique;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP, à titre d'organisme communautaire, est un partenaire considérable pour la municipalité de Saint-Jude, notamment via le site de réhabilitation « Chouette à Voir! » véritable moteur touristique en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager tout projet de développement qui se veut en harmonie avec des préoccupations de conservation de la nature;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-Jude bénéficient déjà d'un accès gratuit au site de « Chouette à voir ! »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a toujours activement participé au soutien de cet organisme, soit par l'entretien du chemin d'accès actuel, soit par l'exemption de taxes foncières ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER le statut d'organisme communautaire de l'Union Québécoise de Réhabilitation des Oiseaux de Proie pour la Municipalité de Saint-Jude ;

D'APPUYER le projet innovateur présenté par l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) auprès de Ressources naturelles Canada en soulignant les effets positifs d'un tel projet écoénergétique pour la communauté de Saint-Jude ainsi que pour la région touristique de la Montérégie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT D'UNE AUTORECUREUSE À PLANCHER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs planchers du Centre communautaire sont en béton et sont difficiles à nettoyer ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'entreprise Sanixel inc. pour l'achat d'une autorécurveuse à plancher;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière de 80 373\$ de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'atténuer les impacts de la COVID sur les finances de la Municipalité, notamment au niveau des dépenses pour les mesures sanitaires ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU : D'AUTORISER l'achat d'une autorécurveuse compacte de 14 pouces de marque Kärcher pour un montant de 4 950\$, taxes en sus.

Cette dépense sera affectée au poste 02 70120 522 « Entretien et réparation du Centre communautaire » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 21 décembre 2020 à 19h39 heures. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe A au procès-verbal et sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget pour l'année 2021 tel que soumis et joint en annexe A au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 tel que présenté et joint en annexe B au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 21 décembre 2020 à 19h58, au Centre communautaire. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2021 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session du 7 décembre 2020 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE le maire procède à la lecture du règlement lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement numéro 533-2021 comme suit:

ARTICLE 1: TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et que le taux soit établi ainsi:

Taxe foncière générale : 0.5085\$ / 100\$ d'évaluation

ARTICLE 2: COMPENSATION DE BASE POUR L'USAGE DE L'EAU

Aux fins de financer la compensation pour l'usage de l'eau, il est imposé et sera exigé un tarif de base de 130.00 \$ par maison, bâtiment ou établissement desservi par la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base constitue un taux minimum payable, peu importe la consommation, par tout consommateur dont la maison, le bâtiment ou l'établissement est desservi en eau par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base inclut un maximum de consommation de 100 mètres cubes d'eau. Les mètres cubes d'eau consommés en surplus de la base fixée à 100 mètres cubes seront facturés au taux de 0.65\$ par mètre cube.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera appliqué uniquement à la résidence et la consommation supplémentaire aux 100 mètres cubes d'eau inclus dans le taux de base sera imposée et prélevée à l'exploitation agricole enregistrée.

ARTICLE 3: COMPENSATIONS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET POUR LES CUEILLETES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Les taux de compensation apparaissent dans le tableau à l'article 5. Cependant, dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, les compensations seront imposées et prélevées uniquement à la résidence.

ARTICLE 4 : COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques aux deux ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par deux.

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques à utilisation saisonnière aux quatre ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par quatre.

Dans le cas où une vidange hors saison (du 16 novembre au 14 avril) devrait se faire, une compensation supplémentaire de 219 \$ sera facturée au propriétaire.

Dans le cas d'un déplacement inutile de l'entrepreneur qui est mandaté pour la vidange des installations septiques, une compensation supplémentaire de 75\$ sera facturée au propriétaire.

ARTICLE 5: TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

Que le taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2021 soit établi ainsi:

	2021	
Foncière générale	0.5085 \$	par 100 \$ d'évaluation
Foncière égout pluvial et rues	0.0239 \$	par 100 \$ d'évaluation
Collecte résidus domestiques	97.00 \$	par unité desservie
Collecte matières recyclables	41.00 \$	par unité desservie
Collecte matières organiques	75.00 \$	par unité desservie
Vidange des installations septiques	84.00 \$	par unité desservie
Vidange des installations septiques avec utilisation saisonnière	42.00 \$	par unité desservie
Égout sanitaire	170.00 \$	par unité desservie
Traitement des eaux usées	175.00 \$	par unité desservie

Taux de base pour l'eau (100m ³)	130.00 \$	par unité desservie
Compteur d'eau	0.65 \$	par mètre cube pour l'excédent du taux de base

ARTICLE 6: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour tous travaux de construction, de réparation et d'entretien des cours d'eau, la municipalité procèdera au partage des coûts tel que défini aux termes du Règlement numéro 502-2015 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux et de ses amendements.

ARTICLE 7 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est toujours déclaré sur tout le territoire québécois, les membres du conseil établiront le taux d'intérêt exigible par résolution.

ARTICLE 8: PÉNALITÉ

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est toujours déclaré sur tout le territoire québécois, les membres du conseil établiront le taux de pénalité exigible par résolution.

ARTICLE 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300\$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux. Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

1^{er} versement : 1^{er} mars (30e jour qui suit l'expédition du compte)

2^e versement : 1^{er} juin

3^e versement : 1^{er} septembre

ARTICLE 10: PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 11: AJUSTEMENT DU RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant de 10 \$ et plus, dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement. De plus les articles 1 à 9 s'appliquent dans le cas d'une taxation complémentaire.

ARTICLE 12 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 2021.

Ce règlement abroge le règlement numéro 524-2020.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 21 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le texte de ces résolutions est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil. Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site Internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 1er février 2021 à 20h00.



Médiathèque Elise-Courville

2021

VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL
Voici l'adresse électronique pour le site de la
bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

INFO COVID ET LA BIBLIOTHÈQUE

NOUS VOULONS VOUS ASSURER DES MESURES PRISES AFIN DE LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSIONS DE LA COVID.
LES PRÊTS ET LES RETOURS SE FONT SANS CONTACT ET TOUS LES RETOURS DE LIVRES OU DVD SONT MIS EN QUARANTAINE.

NOUS SOMMES OUVERTS POUR VOUS SERVIR.

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

NOUVEAUTÉ: AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE

Nos auteurs québécois ou canadiens

- **La pension Caron v.2** (Jean-Pierre Charland)
- **Pleurer au fond des mascottes** (Simon Boulerice)
- **Tout passe** (Nicole Bordeleau)
- **Tous les diables sont ici** (Louise Penny)
- **Em** (Kim Thuy)
- **7 choses à faire avant d'être vieille** (Claudia Lupien)
- **Demain maybe v.2** (Anick Claveau)
- **La malédiction des Dragensblöt v.7** (Anne Robillard)
- **Être bien** (Julie Bélanger)
- **La fois où... les tortues m'ont appris à respirer** (Amélie Dubois)
- **Le destin d'Aurélié Lafrenière v.2** (Stéphanie Martin)
- **Ces audacieuses qui ont façonné le Québec** (Gilles Proulx)



Et les autres titres disponibles

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une terre promise (Barack Obama) | <input type="checkbox"/> La villa rose v.3 (Debbie Macomber) |
| <input type="checkbox"/> L'Inconnu de la forêt (Harlan Coben) | <input type="checkbox"/> Immortel (J.R. Dos Santos) |
| <input type="checkbox"/> Eugène et moi (Katherine Pancol) | <input type="checkbox"/> Jeux dangereux (Danielle Steel) |
| <input type="checkbox"/> La vie mensongère des adultes (Elena Ferrante) | |
| <input type="checkbox"/> Ce que j'ai appris (John P. Strelecky) | |

Jeunes lecteurs

Le prince cruel
 Juliette à Mexico
 Gamer v.4
 Les 100 v.1
 Les légendaires v.23
 La vie compliquée de Léa Olivier v.13.1

Enfants

Peppa en orbite
 Zoé ne veut pas se coucher
 La famille Superchic
 Viens dormir chez moi
 Une tétine ça sert à quoi?
 La famille Brasouverts

DVD : Nous sommes gold d'Eric Morin - La bonne épouse de Martin Provost - Fatima de Marco Pontecorvo - Showman d'Anthony Kavanagh - Le petit Castor



Fête de Noël

Grâce à l'initiative du comité des Loisirs, plus de 50 familles de St-Jude ont pu recevoir à domicile un cadeau livré par les lutins du père Noël.

Nous remercions tous les bénévoles sans qui ce moment magique n'aurait pas pu avoir lieu.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain !



Cours en ligne

ENTRAÎNEMENT DE GROUPE
HIVER 2021

COURS	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
Tabata et cie.	Lundi 18h30 Mardi 18h30 à 19h15 Mercredi 9h00 à 9h45 Jeudi 18h15 et 19h15	Dès 14 ans	> Souliers > Vêtements de sport > Tapis d'exercice > Élastique d'exercice	Entraînement par intervalles. Cette activité est basée sur une méthode privilégiant des exercices d'une durée de 20 secondes à intensité maximale entrecoupées de périodes de récupération de 10 secondes. La plupart des exercices proposés ne nécessitent aucun matériel et sont effectués avec le poids du corps. INTENSITÉ MODÉRÉE À ÉLEVÉE 3-3-3, intervalles élevées, circuit	120.00 \$
Stretching	Lundi 19h30 Mercredi 11h00 à 11h45 Vendredi 10h00 à 10h45	Dès 14 ans	> Souliers > Vêtements de sport > Tapis d'exercice	Entraînement supervisé et adapté qui favorise le tonus musculaire du tronc, la flexibilité globale et la stabilité posturale. INTENSITÉ FAIBLE À MODÉRÉE	120.00 \$
Musculation	Mercredi 10h00 à 10h45	Dès 14 ans	> Souliers > Vêtements de sport > Tapis d'exercice > Élastique d'exercice	Entraînement musculaire supervisé, concentré uniquement sur le renforcement du corps. Aucun exercice cardio. INTENSITÉ FAIBLE À MODÉRÉE.	120,00\$
Boost	Mercredi 16h00 à 16h30 Vendredi 9h00 à 9h45	Dès 14 ans	> Souliers > Vêtements de sport > Tapis d'exercice	Entraînement dynamique d'une durée de 30 minutes. Un entraînement payant et énergisant qui fera travailler votre corps autant que votre cœur. UN DÉPASSEMENT DE SOI À CHAQUE FOIS !	120,00\$



OÙ: St-Liboire

DURÉE: 12 semaines (Lundi 11 janvier au 29 mars 2021)

COÛT: 120 \$ / session ou 220\$ / 2 cours semaine

INSCRIPTION: En personne / COURRIEL melanie.beauregard@hotmail.com / TEL: 450-775-6511

*** La session débutera via Skype reviendra en présentiel dès que ce sera autorisé ***

MELANIE BEAUREGARD KINÉSIOLOGUE



Le comité des Loisirs en quelques mots

Faire parti du comité des Loisirs de Saint-Jude, c'est :

- Participer à embellir la vie communautaire de votre village
- Organiser des activités originales et variées au goût des citoyens
- Permettre aux familles d'avoir des services essentiels à tarifs abordables (ex : camp de jour, soccer, parc, patinoire, etc.)

L'implication d'un membre du conseil d'administration (CA) :

- Une rencontre du CA de 2 heures à chaque 6 semaines
 - Compte rendu des dernières semaines avec le coordonnateur
 - Échange et prise de décision sur les dossiers importants
 - Proposition de nouvelles idées d'activités
- Implication dans les événements choisis lors des CA (maximum 1 journée par mois)

Les Loisirs de Saint-Jude, c'est cette année 50 ans d'implication bénévole citoyenne.

Nous avons actuellement **besoin** de nouveaux membres pour perpétuer cette belle tradition et assurer l'avenir des loisirs dans notre municipalité.

Impliquez-vous dès maintenant :

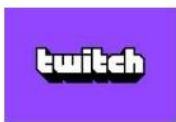
450-792-3855 poste 8003

sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !

Horaire
Janvier / Février

LUNDI 15h00 à 18h00	JEUDI 15h00 À 18h00	VENDREDI 15h00 À 21h00	SAMEDI 13h00 À 17h00	DIMANCHE 13h00 à 17h00
Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Cuisine et soirée Multimédia	Atelier Découverte et temps libre	Activités culturelles, sportives et temps libre
Transport fourni en tout temps sur appel - Pour information (450) 250-2488 #4				



<https://www.twitch.tv/onmyflyinggiraffe>



<http://discord.gg/C4SmaXT>



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>

ACTIVITÉS DES PROCHAINES SEMAINES

ATELIERS DE CUISINE

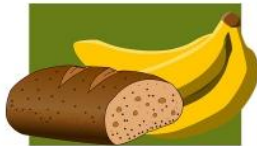
Galette à l'avoine, pain aux bananes, chocolat de Saint-Valentin, chocolat chaud et cake pop.

PROJET PARTICULIER

Sortie en raquettes et courriers des aîné(e) s

BRICOLAGE

Tye-dye, modification vêtement, tawashi



MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la maison des jeunes.

Nous demandons aux jeunes d'avoir un masque EN TOUT TEMPS avec eux lorsqu'ils participent aux activités de la MDJ.






1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude
450-250-2488

Les apparitions cycliques de la chouette lapone

Texte de Guy Fitzgerald

La chouette lapone (*Strix nebulosa*) est la plus grande chouette observée en Amérique du Nord. On la distingue de la chouette rayée (*Strix varia*) par sa grande taille, mais aussi par ses yeux jaunes (la chouette rayée a des yeux d'un brun très foncé). Sa distribution géographique dépasse rarement l'ouest du Québec, mais environ aux 4 ans elle fait une incursion hivernale dans nos régions. Cet oiseau majestueux de couleur cendrée se nourrit principalement de rongeurs, parfois captés sous une couche de neige.

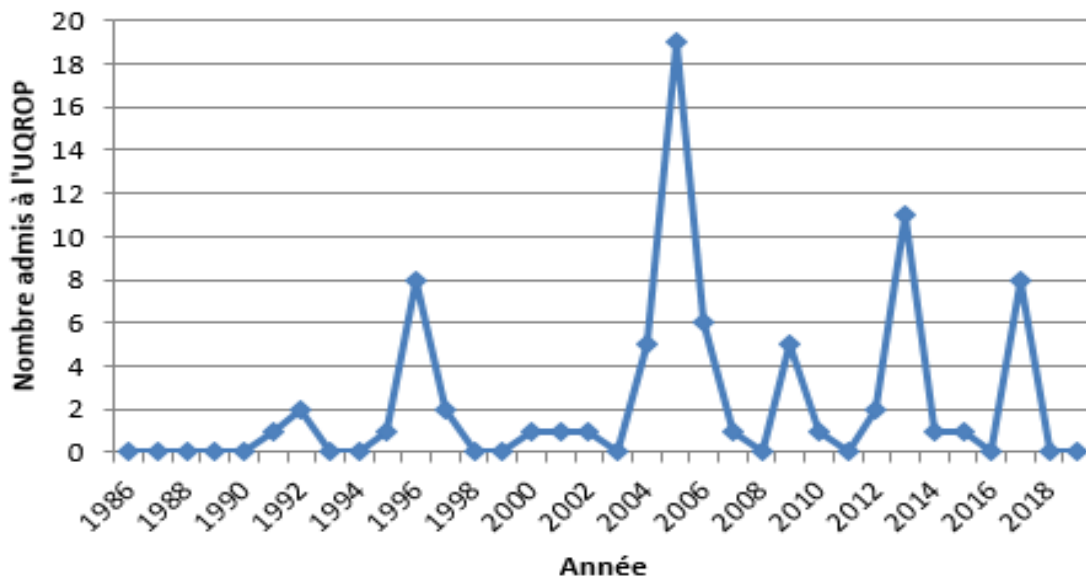


Photo Guy Fitzgerald



Photo Anne L'Heureux

Le nombre de chouettes laponnes admis par année à l'UQROP illustre bien ce cycle de population aux 4 ans. Ouvrez l'œil dans les prochaines semaines, vous pourriez bien en apercevoir une perchée au sommet d'une branche ou sur un poteau de clôture dans nos champs. Vous pouvez même nous signaler votre observation sur notre page [facebook.com/UQROP](https://www.facebook.com/UQROP). Si vous n'avez pas cette chance, passez faire un tour à *Chouette à voir!* l'été prochain pour observer notre représentante de l'espèce dans nos sentiers aménagés.



L'AGRICULTURE

Ouf, quelle année ça a été ! Tout au long de celle-ci, nous avons surtout entendu parler des services essentiels et de l'importance des professions en santé et en éducation. Toutefois, un domaine indispensable n'a pas été mis en lumière : celui de l'agriculture ! C'est pourtant grâce aux producteurs que l'être humain peut répondre à l'un de ses besoins de base : se nourrir. La MRC des Maskoutains se démarque en tant que technopole agroalimentaire. On y retrouve de hauts lieux de savoir, avec la Faculté de médecine vétérinaire ainsi que l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). L'école professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) offre également une diversité de

formations liées à l'agriculture.

À l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH), les formations offertes en agriculture sont : horticulture et jardinerie, production animale, grande culture et production horticole. On retrouve aussi une attestation d'études professionnelles (ASP) en lancement d'une entreprise agricole. L'admission à la formation professionnelle est accessible selon différents critères ; pour plus d'informations, ou pour une analyse de votre dossier scolaire en lien avec la formation qui vous intéresse, référez-vous à votre conseillère SARCA Mobile.

Au niveau collégial, dans notre région, une offre de service intéressante est déployée au Cégep de Saint-Hyacinthe et à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) en matière d'agriculture. Pensons à la technique en santé animale ou à la Technologie des procédés et de la qualité des aliments.

Il est également pertinent de souligner la reconnaissance des acquis et des compétences, particulièrement en ce qui concerne la MRC des Maskoutains où l'on retrouve plusieurs agriculteurs qui ne sont pas nécessairement passés par les bancs d'école pour apprendre leur métier. En effet, il est possible de se voir reconnaître l'expérience de travail pour l'obtention d'un diplôme officiel ou pour la reconnaissance de cours.

Les conseillers des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont disponibles, et ce, gratuitement, pour vous accompagner dans un processus. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère pourra aller vous rencontrer dans votre municipalité.

Communiquez directement avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

Audrey Gatineau

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



Messages

INTERDICTION DE MOTONEIGE SUR LE TERRAIN DE SOCCER

Veuillez prendre note que le terrain de soccer n'est pas un sentier de motoneige, et encore moins un lieu pour faire des beignes avec une motoneige. Le Club-Asan - 617-11 s'occupe de préparer des sentiers praticables, merci de les utiliser.



La municipalité a investi un peu plus de 10 000\$ pour refaire le terrain au complet. Il a été drainé, nivelé et ensemencé afin de permettre aux enfants de la région de profiter d'un terrain sécuritaire et adapté à la pratique du soccer.

DÉNEIGEMENT



Pour bien faire leur travail, les charrues et les camions épandeurs de sel et de sable se déplacent plus lentement que les autres véhicules. La visibilité du conducteur de chasse-neige est très limitée par temps de poudrierie et il peut être dangereux de dépasser ces véhicules.

DÉNEIGEMENT - PLAINTES

Le déneigement de la route 235 (Route de Michaudville et le rang des 48) est effectué par le Ministère des Transports du Québec. **Pour formuler une plainte**, vous devez communiquer avec le 511.

Tandis que les routes du village, le déneigement est assuré par la municipalité. **Pour formuler une plainte**, nous vous invitons à compléter un formulaire de plainte disponible sur le site de la municipalité. www.saint-jude.ca dans le menu déroulant "Municipalité / Nos politiques".

Lors du déneigement, nous tenons à vous rappeler que la municipalité n'est pas responsable des dommages causés aux boîtes aux lettres ainsi qu'à l'emprise du chemin qui appartient à la municipalité.



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

S.V.P. si une borne fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors du déneigement.

En cas d'incendie... chaque seconde compte.
Merci de votre précieuse collaboration!



Messages

POPOTE ROULANTE



Le Centre de bénévolat de St-Hyacinthe a maintenu son service de popote roulante, malgré la pandémie. C'est un service qui s'adresse à tous les aînés. Vous pourrez profiter d'un menu varié qui est imprimé à l'avance.

Les repas vous sont livrés à domicile, au coût de 7.25 \$. Pour information : Robert Perreault (450) 792-2270. Pour inscription : Mme Claudette Duhamel (450) 773-4966 poste 1.

PROGRAMME PAIR

Il s'agit d'un programme gratuit d'appels automatisés, offert par le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe, et qui couvre aussi le territoire des municipalités des Quatre-Vents. Les aînés inscrits au programme reçoivent chaque jour, un appel téléphonique auquel ils ont à répondre.

Après 3 appels sans réponse, la personne désignée par le membre inscrit reçoit un appel l'informant du fait que la personne dont elle est répondante ne répond pas, ce qui permet alors d'aller faire les vérifications nécessaires et d'apporter assistance en cas de besoin.



Pour inscription au programme : (450) 250-2874

Pour information : Robert Perreault : (450) 792-2270

GROUPE DE LECTURE SUR LA DERNIÈRE ENCYCLIQUE DU PAPE FRANÇOIS

« Fratelli Tutti » soit « Tous frères »

L'encyclique a été publiée au début d'octobre dernier et comprend 8 chapitres. Le groupe de lecture se fera sur la plateforme Zoom.

Les rencontres pourraient avoir lieu durant la journée et aux 2 semaines. Nous vous donnerons les informations pour accéder à la plateforme Zoom et nous vous fournirons gratuitement les textes. Si l'activité vous intéresse, vous communiquez avec Robert Perreault au (450) 792-2270. Cette activité débutera vers la fin de février.

**Vous êtes un aîné?
Vous vivez une situation difficile?
On peut vous aider!**



Projet **IMAGES** c'est:

- ♦ Écoute
- ♦ Accompagnement
- ♦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ♦ Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- ♦ Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com





Messages

Vous recevrez, sous peu, par la poste votre compte de taxes municipales.

TAXES MUNICIPALES

Les dates d'échéance pour le paiement de votre compte de taxes sont le 1er mars, 1er juin et le 1er septembre.

Les modalités de paiement sont les suivantes:

- Par la poste: - libellez le chèque au nom de la «Municipalité de Saint-Jude»,
- Joignez le ou les coupons. L'adresse du bureau municipal est le 940, rue du Centre, Saint-Jude J0H 1P0.
- Jusqu'au 8 février, il n'est pas possible de venir au comptoir du bureau municipal. Par contre, il est possible de laisser votre paiement par le biais de la boîte aux lettres à côté de l'entrée principale. Vous n'avez qu'à déposer votre ou vos chèques dans cette boîte. Prendre note de ne JAMAIS déposer de l'argent comptant dans la boîte aux lettres. Une employée de la municipalité prendra les documents dans la boîte aux lettres le matin et en après-midi.
- De façon électronique ou au comptoir auprès de votre institution financière. Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE LUI TRANSMETTRE VOTRE COMPTE DE TAXES ET DE VOUS ASSURER QUE LE PAIEMENT SERA EFFECTUÉ DANS LES TEMPS REQUIS.

Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1er mars 2021.

Si vous avez accumulé des arrérages de taxes municipales, vous pouvez faire un paiement en tout temps! Communiquez avec le bureau municipal afin de savoir le montant exact à payer.

** Tous les chèques postdatés sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal. **



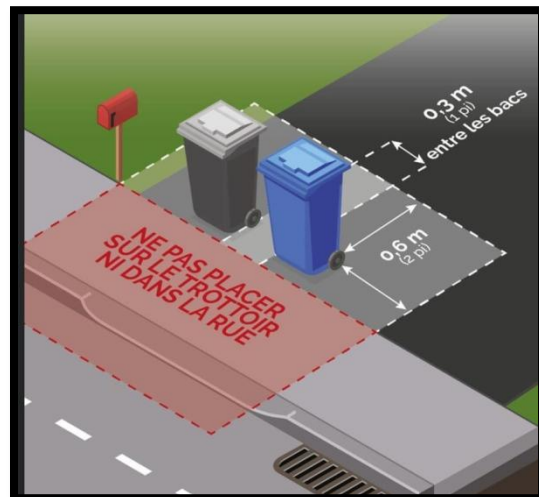
Messages

CONSIGNES POUR LA COLLECTE À TROIS VOIES

Un rappel des consignes pour que les opérations de déneigement et de collecte dans la municipalité se passent bien afin d'éviter de faire du slalom entre les bacs, ce qui alourdit considérablement le travail en plus d'être beaucoup moins efficace.

- ✓ Placer vos bacs à l'intérieur de votre allée;
- ✓ Orienter les roues envers votre résidence et l'ouverture du couvercle face à la rue;
- ✓ Laisser une marge de dégagement autour du bac pour faciliter la collecte.
- ✓ Placer vos bacs le jour même si une tempête est prévue.
- ✗ Ne jamais placer les bacs sur le trottoir ou dans la rue!

En plus de nous aider, vous protégez ainsi vos bacs des bris accidentels. C'est donc un geste gagnant-gagnant!



JANVIER

L	D	L	M	M	J	V	S
						1	2
	3	4	5	6 ^R	7	8	9
	10	11	12	13 ^D	14 ^O	15	16
	17	18	19	20 ^R	21	22	23
	24 ³¹	25	26	27 ^D	28	29	30

FÉVRIER

L	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 ^R	4	5	6
	7	8	9	10 ^D	11 ^O	12	13
	14	15	16	17 ^R	18	19	20
	21	22	23	24 ^D	25	26	27
	28						



COVID-19

Afin de protéger les travailleurs essentiels qui effectuent le tri des matières recyclables, **il est important de suspendre temporairement l'utilisation du bac de recyclage lorsqu'il y a une éclosion du virus confirmée ou soupçonnée au sein de votre résidence.**



WWW.RIAM.QUEBEC • 450 774-2350



Messages

HORAIRE D'OUVERTURE DU CLSC À SAINT-JUDE



POINT DE CHUTE DES QUATRE-VENTS DU CLSC DES MASKOUTAINS
(938, rue du Centre, près du bureau municipal de Saint-Jude)

Heures d'ouverture: mercredi de 8h à 12h

- Prises de sang et clinique de soins infirmiers

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES CLINIQUES SONT **SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT** AU (450) 768-1200.

PARLER DU SUICIDE SAUVE DES VIES

La 31e Semaine nationale de prévention du suicide se déroulera du 31 janvier au 6 février 2021 et aura pour thème "Parler du suicide sauve des vies". L'Association québécoise de prévention du suicide vous invite à vous engager activement dans votre milieu en sensibilisant vos proches, vos collègues ou vos employés.

Chaque jour, trois personnes s'enlèvent la vie au Québec. Ce ne sont pas seulement des familles, des amis ou des collègues de travail qui en souffrent; c'est toute une communauté qui est affectée par ces décès. Malheureusement, nous vivons encore trop souvent ce drame dans la solitude et le silence. La Semaine de prévention du suicide est l'occasion d'en parler en diffusant les ressources d'aide et en travaillant ensemble pour faire en sorte que le suicide ne soit plus une solution pour mettre fin à ses souffrances.

Souligner la Semaine dans son milieu

Le filet de sécurité humain qu'on bâtit autour des personnes vulnérables et le sentiment d'appartenir à une communauté font partie des pistes de prévention.

Renseignements : www.aqps.info/semaine

Besoin d'aide pour vous ou pour un proche

- Appelez sans tarder le 1 866 APPELLE (277-3553) : des ressources compétentes de votre région sont à votre disposition 24 h sur 24, 7 jours sur 7
- Visitez le site de l'AQPS : www.aqps.info/aider.

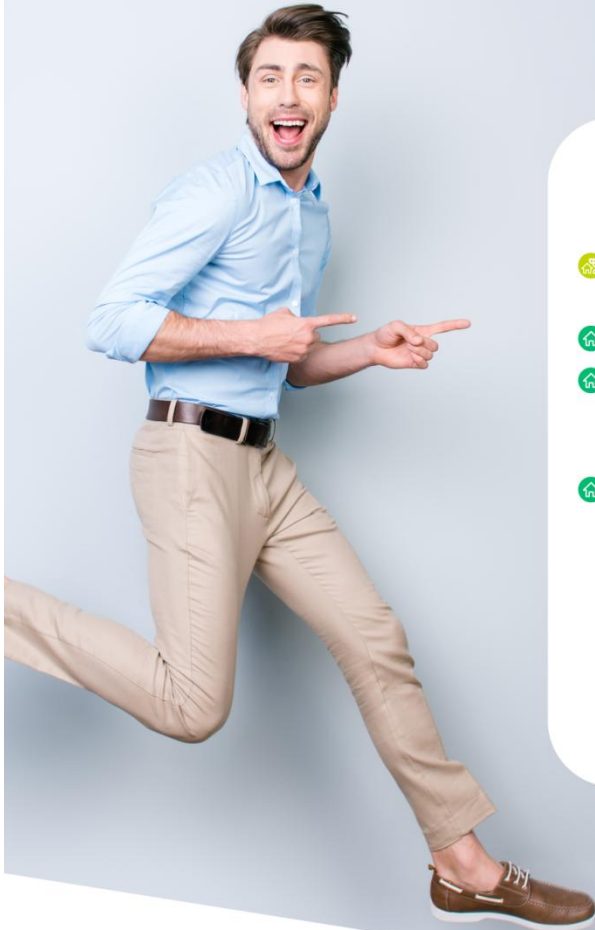
Contact Richelieu-Yamaska est un centre d'intervention de crise en santé mentale, comprenant des services en Prévention du Suicide et d'itinérance, ainsi que la Promotion de la santé mentale.



Vous êtes importants pour nous! Ensemble, on peut prévenir le suicide!

Joignez-vous à notre équipe **REMARQUABLE!**

Nous venons encore une fois de recevoir notre certification Employeur remarquable!
Ça tombe bien! Notre coopérative est en pleine expansion,
c'est votre chance de vous joindre à nous!



Emplois disponibles

Administration

- Adjoint(e) administrative (Valcourt)

Service à la clientèle

- Conseiller(ère) au service à la clientèle (Valcourt, Sherbrooke, MRC Matawinie, MRC Drummond, MRC des Maskoutains)
- Conseiller(ère) au service à la clientèle – temps partiel (Valcourt, Sherbrooke)

Soutien technique

- Technicien(ne) au soutien technique (Valcourt)
- Technicien(ne) au soutien technique (MRC Matawinie, MRC Drummond, MRC des Maskoutains Sherbrooke)

Services technique

- Technicien(ne) installation et services (Valcourt et ses régions)
- Technicien(ne) installation et services (MRC de Matawinie)

Développement et entretien réseau

- Monteur(euse) de ligne (Valcourt)

Possibilité de télétravail

Possibilité de travailler en partie de la maison



Travailler chez Cooptel, c'est entre autres :

- une bonne ambiance de travail et une belle collaboration entre les collègues
- un horaire de travail favorisant l'équilibre travail-vie personnelle
- des emplois de qualité avec de bons avantages sociaux

Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos Annonceurs

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4^e étage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com



RESTAURANT

ENTRE AMIES

Déjà 22 ans

Spécialité: Poulet roti
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
 Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner
 1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P1
Tél.: (450) 792-3736

EQUITRACT
ROY
 pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude
 equittractmaroy.com - 450-792-3558

NOUVEAU
Ventes et installations
RACCORDS
HYDRAULIQUES



Nos Annonceurs

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE



450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com

 RBO: 5686-0406-01



Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0



**Eric Mongeau
 Philippe St-Sauveur**
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

**Clinique de Massothérapie
 Véronique Corbeil**

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles



450-792-3090
 cliniquemassov.c@gmail.com

Accès-pharma
 avec Walmart

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire

↳ Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636 **Rive-Sud (514) 444-4636**

LogiTech
INFORMATIQUE
Se déplace chez vous!



Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com **Commercial - Résidentiel**



CENTRES ÉQUESTRES
Le Chevignon
450-230-1994
 -Karella Nasri-

COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM

Tapis • Prélart
 Céramique • Vinyle
 Plancher bois
 Plancher chauffant



**Détaillant:
 Flextherm
 Schluter**

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

☎ 450 792-2007 742, Saint-Édouard
 FAX: 450 792-2443 Saint-Jude, QC
 info@couvreplanchersalainmorin.ca J0H 1P0

**NETTOYAGE
 D'AUTOS NICK**
450-702-3821
 Nettoyage d'autos Nick



**ESTHÉTIQUE
 AUTOMOBILE**
 SUR RENDEZ-VOUS

Nicolas Courcy
 nettoyageautonick@hotmail.com

GLOBAL peintures
 industrielles



Mario Bazin, président

802, Saint-Édouard
 Saint-Jude, Québec J0H 1P0 T 450 792-1844
 admin@globalpeintures.com



Nos Annonceurs



Me Marie-Hélène Archambault,
LL.B., D.D.N.
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0
Tél.: (450) 787-3133
Télé. (450) 787-2265

Pascal Roy-Laplane, ouvrier Agricole
3 ans d'expérience dans le domaine



Traite
Clippage

824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0
Cell : 450-518-1201 courriel : proyl@hotmail.com

Salon à la fine pointe
Lyne Vincent



6635 avenue Boulanger
St. Hyacinthe

450-797-3987

Maçonnerie
MICHAUDVILLE



Éric Berthiaume
Président

Cellulaire 450.278.5734

Maçonnerie générale
Pose de briques
pierres
blocs
Réparation de tout genre
ESTIMATION GRATUITE



SYLVAIN Girard
1-800-463-0346

TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtrois

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)



Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé



41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0
Milissa Beaumier 450-788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



JOCELYN BACHAND
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

C. 450 501-9589
B. 450 771-7707

jocelynbachand@remax-quebec.com
www.jocelynbachand.com
remax-quebec.com




Entreprise
S. Gaudette

RÉQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions



Nos Annonceurs

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de Michaudville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450-210-3187

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0



LES PETROLES O. ARCHAMBAULT FILS inc.



89A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

NETTOYAGE
S. Blais inc.

COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325

1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0



Le courtier indispensable
Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com **DPA** 1 800 361-9866
assurances

automobile habitation entreprises automobiles cautionnement



PME Comptabilité Plus
Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des poles et remisés
Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc.
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

957, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
Téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com



LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.

**QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE**



962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial

Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450-792-2180



COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY

1275, route de Michaudville
St-Jude QC J0H 1P0

Sur rendez-vous
mer. 9h00 à 17h00
jeu. 9h00 à 18h00
ven. 9h00 à 19h00
sam. 8h30 à 12h00

450 792-2398



Bux P'tits Soins
Coopérative de soins

www.coopauxpittissoins.com
450 771-0605

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)





Nos Annonceurs




Lorraine Bousquet
(450) 792.3011

1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

pavillon.traiteur
@outlook.com

pavillonlerable.com

Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN



CHRISTINA & YAN
PROPRIÉTAIRES

GARAGE REMY LAPIERRE INC
1315, rue Saint-Édouard
Saint-Jude, QC J0H1P0
TÉL. : 450 792-2131
INFO@GARAGELAPIERRE.CA

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com



Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
ET DE LÉGUMES
CORBEILLES DE FLEURS
TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264



ROYAL LEPAGE
EXPERT
AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉE ET AUTONOME

JEAN-LUC PULINCKX
COURTIER IMMOBILIER

C 514.825.4588
F 514.312.9388
B 450.682.4666

jeanluc.pulinckx@royallepage.ca

COMMERCIAL



T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

REPRESENTANT
COMMERCIAL

Propriétaire:
Jessey Provostal

olomb@projess@gmail.com

890 563 4761 00



CLAUDE BOURGAULT Enr.
Soudure plastique
& fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
422, Salvail Sud, St-Jude

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danieiguertin.com

Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com

viacapitale
AFFAIRES Daniel Guertin
450 250 0555
Agence immobilière

1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



SHELLING

Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Valérie Lambert, présidente des loisirs, va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité. Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidents	+60.00 \$	+60.00 \$

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864
M. Francis Grégoire (450) 792-2024
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554
M. Marco Beaudry (450) 278-4636
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 1er février - 1er mars - 6 avril 2021.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Laurence Nault, inspectrice en bâtiment (urbanisme et émission des permis)
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427, rue Ste-Catherine
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)

Adresse : 1605, rue Janelle, Drummondville
Téléphone : 1-855-472-5700

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450)792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2021

1^{er} versement : 1er mars 2021
2^e versement : 1er juin 2021
3^e versement : 1er septembre 2021

